

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1473/SG/FP mettant un surveillant de l'administration pénitentiaire à la disposition du Ministre des Affaires intérieures et le nommant régisseur-comptable de la prison de Djibouti

n° 1473/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
25 septembre 1968

Numéro JO  
n° 19 du 10/10/1968

Date du numéro  
10 octobre 1968

### TEXTE INTÉGRAL

M. Albert Chapelle, premier surveillant de classe exceptionnelle de l'administration pénitentiaire, est, pour compter du 13 septembre 1968, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du Ministre des Affaires intérieures. Pour compter du 1er octobre 1968, M. Albert Chapelle est nommé régisseur comptable à la prison civile de Djibouti en remplacement du gendarme Jacques Talbot.